

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLUDUNO, légalement convoqué le 2 décembre 2015, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur RAFFRAY Michel, Maire.

**Étaient présents :** Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Jean-Claude HESRY, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD, Vincent PERROQUIN et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient excusés :** Maxime LEBORGNE (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Sylvie ROBIN (*ayant donné pouvoir à Jean-Claude HESRY*) et Stéphanie CAUDRON (*ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS*)

*Secrétaire de séance : Jean-Claude HESRY*

### OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – AVIS

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), publiée le 7 août 2015, prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'objectif étant que les regroupements de communes correspondent aux bassins de vie des citoyens. Le seuil minimal de chaque intercommunalité a été fixé à 15 000 habitants.

C'est à ce titre que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté, le 13 octobre dernier, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Dans ce projet, la Communauté de Communes Plancoët Plélan fusionne avec la Communauté de Communes de Matignon.

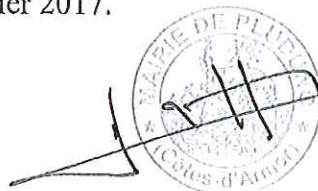
Ce schéma est soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées (EPCI et communes). Monsieur le Maire invite donc les conseillers à se prononcer pour ou contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Considérant les études et le travail déjà engagés avec la Communauté de Communes de Matignon,

Considérant également que les enjeux d'attractivité, de développement économique et touristique, de service à la population, dans un cadre budgétaire contraint, incitent à s'organiser plutôt autour du pôle de centralité que constitue l'unité urbaine de Dinan, et ainsi développer un principe de solidarité et de complémentarité entre les territoires urbains, ruraux et littoraux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VOTE CONTRE** la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale faite par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
- Et émet le souhait de la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle du Pays de Dinan dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
M. RAFFRAY Michel.

